



ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
31 août 2023 à 8h00

1. **OUVERTURE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2023
2. **ADMINISTRATION**

Aucun point
3. **FINANCES ET TRÉSORERIE**

Aucun point
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Autorisation de signature – Transaction – Règlement de grief
5. **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point
6. **SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.1 Octroi de contrat – Études, plan et devis pour l'aménagement des bureaux du service de l'urbanisme
 - 6.2 Adjudication de contrat – Démolition, construction et aménagement – Nouveau chalet du Lac Rond
7. **URBANISME**

Aucun point
8. **LOISIRS**

Aucun point
9. **INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point
10. **AVIS DE MOTION**

Aucun point
11. **RÈGLEMENTS**
 - 11.1 Règlement 1340 décrétant un emprunt de 115 000\$ pour des travaux de pavage pour une section de la rue du Valais, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 143 591\$
12. **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Aucun point
13. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**

Règlement 1265, art.22
Tout membre du public qui pose une question orale doit :

 - Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
 - S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
 - Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
 - Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des services juridiques